

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juin 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 66 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 6 juin 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration faite à la presse, le 4 juin 2019, par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée au sujet de réunions au sommet tenues entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 66 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Kim Song



Annexe à la lettre datée du 6 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration à la presse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée datée du 4 juin 2019

Le sommet qui s'est tenu à Singapour en juin de l'année dernière a réuni, pour la première fois de l'histoire, les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et des États-Unis d'Amérique, offrant à ces derniers une occasion unique de promouvoir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région et de tirer parti d'une tendance sans précédent en faveur de la réconciliation et de la coopération.

La déclaration commune RPDC-États-Unis adoptée au sommet, le 12 juin, a reçu l'appui et l'approbation sans réserve de tous les pays et peuples du monde, car elle a prouvé que même les pays qui ont des relations particulièrement tendues peuvent trouver le moyen de s'entendre, à condition de prendre des mesures politiques résolues pour défendre la paix et la stabilité et de donner à ces questions une priorité absolue.

Comme l'a reconnu l'ensemble de la société internationale, le Gouvernement de la RPDC s'est efforcé, au cours de l'année écoulée, de resserrer ses relations avec les États-Unis, d'instaurer un régime de paix durable et stable dans la péninsule coréenne et de procéder à la dénucléarisation de cette dernière, comme le prévoit la déclaration commune du 12 juin, et a également pris des mesures concrètes exigeant des décisions stratégiques importantes.

Il est cependant regrettable de constater qu'au cours de la dernière année, les États-Unis ont de moins en moins cherché à cacher leur intention de nous anéantir par la force et se sont délibérément détournés de la mise en œuvre de la déclaration commune en insistant uniquement sur l'abandon unilatéral des armes nucléaires par la RPDC.

Au deuxième sommet RPDC-États-Unis, qui s'est tenu à Hanoï sous le regard captivé et anxieux de la communauté internationale, Washington a commis l'erreur de rater une chance historique en insistant pour que la RPDC commence par démanteler ses infrastructures nucléaires.

Cette exigence met en péril l'avenir des pourparlers entre la RPDC et les États-Unis.

Si les États-Unis avaient fait le moindre geste pour régler ces questions et montré le sérieux et la sincérité nécessaires pour mettre en œuvre la déclaration commune RPDC-États-Unis, on peut supposer que la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne aurait elle aussi connu des progrès importants.

Dans un discours politique historique, le Président de la Commission des affaires publiques de la RPDC a déclaré qu'étant donné l'hostilité profonde et persistante entre la RPDC et les États-Unis, les deux parties devaient renoncer à leurs exigences unilatérales et trouver une solution constructive qui satisfasse les intérêts mutuels afin de pouvoir mettre en œuvre la déclaration commune du 12 juin.

Il a ajouté que les États-Unis devaient, à cette fin, abandonner leur méthode de calcul actuelle et en proposer une nouvelle.

Dans la déclaration commune du 12 juin, la RPDC et les États-Unis ont pris un engagement envers le monde et l'humanité, et ils sont donc tous deux responsables de l'honorer.

La RPDC maintient sa position et continue d'exprimer sa volonté de respecter et de mettre en œuvre de bonne foi la déclaration commune du 12 juin, que les dirigeants suprêmes de la RPDC et des États-Unis ont eux-mêmes signée lors du tout premier sommet organisé entre les deux pays.

Toutefois, si les États-Unis, partenaire du dialogue, ne s'acquittent pas de leurs obligations et ne mettent pas un terme à leur politique hostile envers la RPDC, la déclaration commune du 12 juin risque fort de ne pas avoir les résultats escomptés.

La question de savoir si la déclaration commune du 12 juin sera effectivement appliquée ou restera lettre morte dépend maintenant de la réaction de Washington face à notre position juste et raisonnable.

Près d'un an s'est écoulé depuis la signature historique de la déclaration commune RPDC-États-Unis : il serait temps que les États-Unis fassent le bilan de cette année et entament une réflexion sur les choix stratégiques qu'il convient de faire avant qu'il ne soit trop tard.

Les États-Unis feraient bien de revoir leurs calculs et de répondre le plus vite possible à notre requête.

Notre patience a des limites.
